

Santé et sécurité au travail : aspects juridiques

Objectifs pédagogiques

Permettre aux personnes en charges de la sécurité d'avoir une connaissance globale de leurs obligations et responsabilités en ce qui concerne la sécurité et santé au travail

Connaître et identifier les risques professionnels et les acteurs liés.

Être en capacité de définir les droits et devoirs de chacun sur les questions de santé et sécurité au travail

Savoir gérer un accident du travail ou une maladie professionnelle

Programme

1. La gestion des risques professionnels
 - La définition des risques : physiques, mentaux (RPS, harcèlement moral, burn out)
 - Les outils d'identification et de prévention des risques : DUER, RI, formation professionnelle, médiation, plan de prévention de la pénibilité
 - Les acteurs contribuant à la gestion des risques : Médecine du travail, CSE, inspection du travail
 - Les registres obligatoires en matière de prévention
 - Les affichages obligatoires en matière de santé et de sécurité
2. Les droits et les devoirs de chacun : employeur/salarié
 - L'obligation de sécurité de l'employeur
 - Le suivi médical du salarié
 - L'obligation de reclassement ou d'aménagement en faveur du salarié
 - Le contrôle des arrêts de travail : caisse et employeur
 - Le droit de retrait du salarié
 - La responsabilité du salarié
3. La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - La définition des AT et MP
 - La nouvelle procédure d'instruction des AT et MP
 - Le taux de cotisation
 - La faute inexcusable de l'employeur
4. La responsabilité civile et pénale de l'employeur et de ses dirigeants
 - Le pouvoir de sanction de l'Inspection du travail
 - Les risques encourus par l'employeur / délégation de pouvoir
 - La possible délégation de pouvoir

Public concerné et prérequis pédagogiques

PROGRAMME DE FORMATION

Cette formation s'adresse aux directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables et toutes personnes en charge de la gestion des ressources humaines.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition.

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Pauline GERE, Juriste – Service juridique et ressources humaines de l'Uriopss Hauts de France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Formation associant aspects théoriques et pratiques

Exercices et quizz au cours de la formation

Support d'intervention Powerpoint

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation.

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur

PROGRAMME DE FORMATION

- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).